

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix, le 17 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Monique DINET, Xavier DOMON, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Bernard LAVAL, Jean LOCATELLI, Robert NATALE, Françoise PELCAT, Jean-Marc PELLETIER, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Patrice DUMORTIER, Hamid HAMLIL, Pierre VOGELWEID **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Daniel BOUR à Daniel KUNTZ (à partir du point n° 19), Claude GIRARD à Hamid HAMLIL, Bernard LIAIS à Jean-Claude JACOB, Sylvie MANZONI à Pierre VOGELWEID, Thierry MARCJAN à Monique DINET, Pierre OSER à André HELLE, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER, Bernard TENAILLON à Christian RAYOT, André THEVENOT à Patrice DUMORTIER,

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Daniel BOUR (à partir du point n°19), Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Bernard LIAIS, Évelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON, André THEVENOT.

Assistaient à la séance : Monsieur Eric GILBERT, Nicolas PETERLINI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
10/06/10	11/06/10	En exercice	32
		Présents	23
		Votants	28

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

La secrétaire de séance est désignée parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2010-03-18 – Service des Eaux – Rectification de l'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2008

Rapporteur : Denis BANDELIER

Suite à la régularisation du transfert de résultats de la commune de Montbouton pour un montant de 0,60 € (délibération 2009-05-01), une erreur manifeste d'écriture s'est glissée au niveau du Compte Administratif 2009, tant en recette qu'en dépense.

Ainsi,

l'excédent de fonctionnement reporté (art. 002) s'élève à **112 730,64 €** au lieu de 112 731,24 €.

le déficit d'investissement reporté (art. 001) s'élève à **340 240,40 €** au lieu de 340 241,00 €.

Le solde d'exécution en fin d'exercice demeure inchangé soit **153 182,34 €**.

Le résultat cumulé s'établit ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	1 912 907,22 €	2 351 853,99 €	438 946,77 €
	Section d'investissement	1 484 271,71 €	1 198 507,28 €	-285 764,43 €
	TOTAL CUMULE	3 397 178,93 €	3 550 361,27 €	153 182,34 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'accepter la modification d'écritures.**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le Et publication ou notification le</p> <p>Le Président,</p>	<p>Le Président,</p>
--	-----------------------------